

Sports Collectifs

Durée des matches en temps complet

GARCON

	BENJAMIN	MINIME	CADET	JUNIOR
FOOTBALL à 11	15 joueurs 2x25'	16 joueurs 2x35'	16 joueurs 2x40'	16 joueurs 2x45'
	Si égalité : épreuve des coups de pied au but Pénalité : exclusion temporaire de 10' (5' lors de rencontres en temps réduit) Temps mort : 2' par rencontre, par équipe, sur tout arrêt de jeu sur demande de l'entraîneur. Remplacements : les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu.			
FUTSAL		10 joueurs 1x10' en tournoi national	Catégorie unique cadet/junior 10 joueurs 1x12' en challenge national	
BASKET-BALL temps décomptés	10 joueurs 4x6' Prolong. 2' puis 2' puis avantage chaque joueur doit au minimum jouer ¼ de temps complet	10 joueurs 4x8' 5', si nouvelle égalité 5', puis avantage	10 joueurs 4x10' 5', si nouvelle égalité 5', puis avantage	10 joueurs 4x10' 5', si nouvelle égalité 5', puis avantage
HANDBALL	12 joueurs 2x15' Prolong. 2x3', puis avantage	12 joueurs 2x20' Prolong. 2x5', puis avantage	12 joueurs 2x25' Prolong. 2x5', puis avantage	12 joueurs 2x30' Prolong. 2x5', puis avantage
VOLLEY-BALL	8 joueurs filet : 2,00m 2 sets gagnants	12 joueurs filet : 2,24m 3 sets gagnants	12 joueurs filet : 2,35m 3 sets gagnants	12 joueurs filet : 2,43m 3 sets gagnants
RUGBY	rugby à 8 (12 joueurs) 2x6' (5')	rugby à 7 (12 joueurs) 2x8'	rugby à 7 (12 joueurs) 2x10'	rugby à 15 (22 joueurs) 2x35' (5')
	Temps morts : 1 temps mort de 2' par équipe et par rencontre. Après un essai ou avant un renvoi aux 22m. Exclusions et égalités : voir art. 19 des TN et art. 17 de la C.F Remplacements : les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu.			

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match simple :	Nombre minimum de joueurs en Coupe de France ou en Tournoi national pour débiter la compétition :
* Basket-ball : 5	* Basket-ball : 5
* Handball : 5	* Handball : 7
* Volley-ball : 6	* Volley-ball : 6
* Football à 11 : 8	* Futsal : 5
* Futsal : 5	* Football à 11 : 11
* Rugby à 7 : 6	* Rugby à 7 : 6
* Rugby à 15 : 12	* Rugby à 15 : 15

Durée des matches en temps complet

FILLE

	BENJAMINE	MINIME	CADETTE/JUNIOR
BASKET-BALL temps décomptés	10 joueuses 4x6' prolongation 2' puis 2' puis avantage chaque joueuse doit au minimum jouer ¼ de temps complet	10 joueuses 4x8' prolongation 5' si nouvelle égalité 5' puis avantage	10 joueuses 4x10' prolongation 5' si nouvelle égalité 5' puis avantage
HANDBALL	12 joueuses 2x15' prolongation 2x3' puis avantage	12 joueuses 2x20' prolongation 2x5' puis avantage	12 joueuses 2x25' prolongation 2x5' puis avantage
VOLLEY-BALL	8 joueuses filet : 2,00m 2 sets gagnants	12 joueuses filet : 2,10m 3 sets gagnants	12 joueuses filet : 2,24m 3 sets gagnants

Extrait des Règlements généraux**Article 17 : Regroupements de catégories d'âge en Sports Collectifs**

17.1 Regroupement de catégories : les catégories cadette et junior fille forment une catégorie unique qui participe aux Tournois nationaux minime cadet (voir règlement particulier).

17.2 Surclassement :

- Les licencié(e)s 2^{ème} année d'une catégorie d'âge sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Dans ce cas, le(la) concurrent(e) devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de surclassement précisant le sport autorisé, ceci pour être admis à participer.
- Le surclassement de minime fille 2^{ème} année dans la catégorie unique cadette/junior n'est pas autorisé.
 - Le surclassement est autorisé dans les limites suivantes : sports de salle : 2 – football : 3 – rugby : 3 (sauf de cadet en junior où le surclassement de cadet 2 en rugby junior reste interdit du fait du déclassement autorisé de senior 1 en junior – voir 17.2 ci-dessous)
 - Un(e) joueur(-se) surclassé(e) ne peut participer à plus d'une rencontre par journée, sauf en tournois, dans un même sport et dans une même catégorie.
 - Un(e) joueur(-se) est considéré(e) comme ayant participé à une rencontre dès qu'il(elle) figure sur la feuille de match au début de la rencontre, et quelle que soit par la suite sa participation active à la rencontre

17.3 L'intégration de joueurs(-ses) de la catégorie senior 1^{ère} année en équipe junior garçon ou cadette/junior fille **ou cadet-junior (Futsal)** est autorisée dans les limites suivantes : -2 en Basket, Handball et Volley Ball **et Futsal** – 3 en Football et Rugby.